



PRÉFET DU JURA

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Lons-le-Saunier, le 29 février 2024

L'ÉTAT MET EN PLACE DES PERMANENCES MULTI-ADMINISTRATIONS DANS CHAQUE ARRONDISSEMENT POUR APPORTER UNE RÉPONSE INDIVIDUALISÉE AUX AGRICULTEURS

Dans le contexte de crise agricole, l'État met en œuvre l'engagement du président de la République d'apporter aux agriculteurs une réponse rapide et en proximité sur leurs difficultés.

Ainsi des échanges approfondis entre État, agriculteurs et organisations professionnelles sont en cours sur des propositions de simplification et sur la mise en œuvre de la contractualisation obligatoire entre les producteurs agricoles et leurs premiers acheteurs.

Dès le 1^{er} mars, sur instruction en date du 27 février du ministre de l'Économie, des Finances et de Souveraineté industrielle et numérique, du ministre de l'Intérieur et des Outre-mer, du ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire et du ministre de la Transition écologique et de la cohésion des territoires, chaque préfet de département va installer des permanences multi-administrations dans chaque arrondissement (en préfecture/DDT et sous-préfectures).

Ceci viendra compléter les dispositifs déjà mis en place dans plusieurs départements de la région Bourgogne-Franche-Comté pour écouter et dialoguer avec la profession agricole, par exemple la commission départementale sur les difficultés agricoles dans l'Yonne ou bien encore la cellule « Faire face ensemble » en Côte-d'Or.

Ces permanences, au plus près du terrain, viseront à permettre une écoute et une prise en charge personnalisée des agriculteurs sur leurs diverses difficultés.

**Direction
des services
du cabinet**
Tél. : 03.84.86.84.42
Mél. : pref-communication@jura.gouv.fr
Bureau de la communication interministérielle
et de la représentation de l'État

Préfecture du Jura
8 rue de la préfecture
CS 60648
39030 Lons-le-Saunier CEDEX

Les services mobilisés en présentiel ou en « back office » seront les suivants : Direction départementale des Territoires (DDT), Direction départementale des finances publiques (DDFIP), Direction départementale de la protection des populations (DDPP), Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS), Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), Office français de la biodiversité (OFB), URSSAF, Mutualité sociale agricole (MSA), Banque de France et Agence de services et de paiement (ASP).

Dans le Jura

Aussi, en complément des dispositifs existants, notamment ceux sur la prévention du mal-être agricole, les exploitantes ou exploitants qui rencontrent des difficultés particulières sont invités à en faire part :

- soit par mail à : permanences-agricoles@jura.gouv.fr
- soit aux numéros dédiés de ces permanences en sous-préfecture :
 - Sous-préfecture de Dole : 03 84 79 44 02
 - Sous-préfecture de Saint-Claude : 03 84 41 32 11
 - Préfecture du Jura (pour l'arrondissement de Lons-le-Saunier) : 03 84 86 84 71

Sur chaque situation, les services de l'État se mobiliseront pour recueillir leurs difficultés, et pour examiner avec eux les solutions qui peuvent être apportées.